

**Séance ordinaire du 13 novembre 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 13 novembre 2023 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2023-11-13-221

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2023
- 0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023

- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2023
- 100-7 Programme de subvention PRABAM – Reddition de comptes finale
- 100-8 Règlement 2023-350 - Stationnement – Présentation du projet de règlement
- 100-9 Règlement 2023-351 - Frais de repas et de déplacements - élus municipaux – Présentation du projet de règlement
- 100-10 Adoption de la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels
- 100-11 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Participation au projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière
- 100-12 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) – Prévisions budgétaires 2024
- 100-13 Planification budgétaire 2024 – Calendrier

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Acquisition d'une piscine de 2 500 gallons

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
- 300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2023 – 20 000\$
- 300-4 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) – Reddition de comptes – Subvention 2023 – 22 000\$ - AAY62997
- 300-5 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) – 2023 – Substitution – chemin Gagnon – GLR44348
- 300-6 Déneigement – Deux portions municipales – Chemin Deschênes

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2023
- 600-3
- 600-4 Demandes de consentements – Travaux emprise municipale

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

700-1 Programme de ski alpin au Mont Ste-Marie

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023**

M.B. 2023-11-13-222

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023, tel que rédigé par la greffière de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'octobre 2023**

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2023.

**0-5 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**100-1 Suivi des procès-verbaux**

Le suivi des procès-verbaux préparé par la directrice générale est déposé pour information aux membres du conseil.

**Note au procès-verbal**

À la résolution M.B. 2023-10-11-213, le chef pompier de Blue Sea, Éric Lacaille, et le formateur incendie, Michel Lemieux, de même que leurs conjointes, sont ajoutés aux invités, pour le souper de Noël.

**100-2 Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2023-11-13-223

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 octobre 2023, pour un montant total de 8 4746.35 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023**

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

**100-4 Approbation de la liste des virements de crédits**

**100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2023**

M.B. 2023-11-13-224

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2023 pour un montant total de 161 102.59 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2023**

M.B. 2023-11-13-225

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2023 pour un montant de 188 984.35 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-7 Programme de subvention PRABAM – Reddition de comptes finale**

M.B. 2023-11-13-226

**Considérant** la subvention de 75 000\$ octroyé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

**Considérant** que les travaux visés par ce programme sont quasi complétés;

**Considérant** que les dépenses réalisées jusqu'à maintenant sont supérieures au montant de la subvention;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la reddition des comptes finale;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que le conseil municipal entérine et confirme que les travaux visés par la reddition de comptes finale ont bien été réalisés. La firme Mazars est mandatée pour effectuer la mission de procédures convenues en vertu de la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Règlement 2023-350 – Stationnement – Présentation du projet de règlement**

**Note au procès-verbal**

Le projet de règlement 2023-350 est présenté par le conseiller au siège #3, Marc Poirier.

**100-9 Règlement 2023-351 – Frais de repas et de déplacements – Élus municipaux – Présentation du projet de règlement**

Sujet reporté à une prochaine séance.

**100-10 Adoption de la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels**

Sujet reporté à une prochaine séance.

**100-11 Autorisation – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Participation au projet d'entente de partenariat pour la gestion animalière**

M.B. 2023-11-13-227

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**Considérant** que les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désirent présenter un projet pour la gestion animalière dans le cadre de l'aide financière;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la municipalité de Bouchette s'engage à participer au projet de partenariat pour la gestion animalière sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise de dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organisme responsable du projet.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Selon les informations obtenues, il n'y aurait aucun coût pour la municipalité relativement à cette entente de partenariat et ce, pour une période de 3 ans. Par la suite, la municipalité pourra se retirer si elle le désire.

**100-12 Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau (RIAM) – Prévisions budgétaires 2024**

M.B. 2023-11-13-228

**Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2024 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau;

**Considérant** qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

**Considérant** que ces prévisions budgétaires indiquent aussi à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

**Considérant** que le budget de la régie doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau pour l'exercice financier 2024 et ce, tel que présenté. Un budget dont les revenus et les dépenses prévus sont de l'ordre de 974 880\$.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Pour 2024, la quote-part de la municipalité sera au montant de 14 972\$ soit le même montant que pour l'année 2023.

**100-13 Planification budgétaire 2024 - Calendrier**

**Note au procès-verbal**

Le calendrier de planification budgétaire 2024 est déposé par la directrice générale pour information aux membres du conseil.

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Notes au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'octobre 2023.

**200-2 Acquisition d'une piscine de 2 500 gallons**

M.B. 2023-11-13-229

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'acquisition d'une piscine portative de 2 500 gallons pour le service de sécurité incendie pour une somme totale de 2 300 \$ + taxes et frais de transport.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'octobre 2023.

**300-2 Comité municipal en voirie – Suivis**

**A- Calendrier du comité municipal en voirie**

M.B. 2023-11-13-230

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de convenir d'un calendrier des rencontres du comité municipal en voirie, rencontres qui se tiendront habituellement le mercredi précédent l'atelier de travail et ce, en matinée.

**Adoptée à l'unanimité**

**B- Garage municipal – Demande d'aide financière - PRACIM**

M.B. 2023-11-13-231

**Considérant** les besoins futurs relatifs au service de déneigement municipal, service que la municipalité de Bouchette désire exécuter en régie interne ;

**Considérant** que la municipalité désire enclencher les procédures visant la construction d'un garage municipal ;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette souhaite faire une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction

d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction de ce garage municipal ;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est proposé que :

- Le conseil municipal autorise la direction générale à compléter une demande une aide financière dans le cadre du programme PRACIM;
- La municipalité a pris connaissance du guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle prendra en compte tous les coûts non admissibles au PRACIM associés au projet, y compris tout dépassement des coûts.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-3 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2023 – 20 000\$**

M.B. 2023-11-13-232

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2023-10-11-217.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-4 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Reddition de comptes – Subvention 2023 – 22 000\$ - AAY62997**

M.B. 2023-11-13-233

**Attendu** que la municipalité de Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Attendu** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Attendu** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu** que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Attendu** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Attendu** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Attendu** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Attendu** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 27 399\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-5 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) – 2023 – Substitution – chemin Gagnon – GLR44348**

M.B. 2023-11-13-234

**Considérant** la résolution M.B. 2023-05-08-109 adoptée par les membres du conseil lors de la séance de conseil tenue le 8 mai 2023;

**Considérant** que les membres du conseil avaient ciblés des travaux sur le chemin Gagnon et ce, pour les deux programmes de subvention d'aide à la voirie locale;

**Considérant** que les travaux sur le chemin Gagnon sont réalisés;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de procéder à une substitution du chemin dans le cadre du PAVL-PPA-ES et ce, pour des travaux à réaliser sur le chemin Richard.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-6 Déneigement – Deux portions municipales – Chemin Deschênes**

M.B. 2023-11-13-235

**Considérant** que la municipalité de Bouchette est propriétaire de deux parcelles de terrain sur lesquelles est situé le chemin Deschênes;

**Considérant** la résolution M.B. 2022-11-07-295 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**Considérant** que monsieur Luc Poirier est encore disponible pour effectuer lesdits travaux de déneigement;

**Considérant** que le début du chemin Deschênes, soit la portion privée du chemin, est déneigé et est sous la responsabilité des propriétaires utilisant le chemin;

**Considérant** la demande de prix effectuée par la directrice générale pour le déneigement de ces deux parcelles du chemin Deschênes;

**En conséquence**, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'accorder un contrat de déneigement à Monsieur Luc Poirier et ce, pour le déneigement des deux portions municipales du chemin Deschênes. Cette dépense d'un montant total de 2 150 \$ plus taxes sera imputée à la dépense de déneigement et ce, pour l'année 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois d'octobre 2023 concernant l'usine d'épuration.

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'octobre 2023.

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

**400-5 Association de lacs**

**Note au procès-verbal**

Remerciement à l'Association du Grand lac rond pour leur rencontre fortement agréable, rencontre tenue le 14 octobre 2023.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2023**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2023 sont déposées.

600-3

**600-4 Demandes de consentements – Travaux emprise municipale**

En attente d'informations et de confirmations supplémentaires.

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**Note au procès-verbal**

Félicitations au Comité des loisirs pour la tenue de la maison hantée dans le cadre de la Fête de l'Halloween, activité magique pour les enfants.

**700-1 Programme de ski alpin au Mont Ste-Marie**

M.B. 2023-11-13-236

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe au financement du coût de transport collectif du programme de ski alpin au Mont Sainte Marie.

Cette participation signifie que la municipalité contribuera financièrement au coût pour le transport collectif, soit la somme de 150\$ par enfant de Bouchette qui s'inscrit au programme. Ce programme est offert aux enfants de 10 à 17 ans.

Il sera demandé aux parents de déposer à la municipalité un chèque au montant de 150\$ pour le transport et ce dépôt sera remis par la suite aux parents avec des preuves que l'enfant a participé à au moins 3 dimanches sur les 6 dimanches prévus pour cette activité.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Comité de l'Église Saint-Gabriel – Demande d'aide financière – Souper mexicain**

M.B. 2023-11-13-237

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de répondre positivement à la demande présentée par le comité de l'Église Saint-Gabriel pour leur activité de souper mexicain et ce, pour une somme de 400\$. Les crédits pour cette dépense proviendront des revenus de taxes foncières.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Félicitations aux responsables de cette belle activité qui a fait salle comble.

**800-2 Rallye Perce-Neige 2024 – Demande d’autorisation**

M.B. 2023-11-13-238

**Considérant** la demande écrite déposée par madame Karianne Hubert, directrice générale du Rallye Perce-Neige Maniwaki 2024;

**Considérant** que les concurrents à ce Rallye emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins d’épreuves de classement;

**Considérant** que la demande consiste à permettre aux concurrents d’utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

**Considérant** que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

**En conséquence**, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2024 d’utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera les 2 et 3 février 2024, la journée du rallye étant le samedi 3 février 2024.

**Adoptée à l’unanimité**

**800-3 Coopérative de solidarité de Bouchette – Campagne de levée de fonds**

M.B. 2023-11-13-239

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de participer financièrement à la campagne de levée de fonds de la Coopérative de solidarité de Bouchette pour le projet d’acquisition du bâtiment et réaménagement du dépanneur en Café-Dépanneur, pour une somme de 500\$. Les crédits proviendront des revenus de taxes foncières.

**Adoptée à l’unanimité**

**Note au procès-verbal**

Félicitations aux bénévoles impliqués dans le projet du café-dépanneur, très bonne initiative.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Souper de Noël – Invitations supplémentaires
- Règlement sur le stationnement
- Gestion animalière
- Travaux rue du Centre

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2023-11-13-240

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h25.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Lefebvre  
Maire

---

Claudia Lacroix  
Directrice générale  
Greffière-trésorière